

Le sport et l'autorité

“Déléguer, ce n'est pas perdre sa responsabilité”, le point de vue de Cécile Delens, professeur en éducation physique à l'UCL

L.L.: *En quoi la pratique d'un sport sert-il d'apprentissage en la matière ?*

C.C.: “Si l'on admet que le sport reste un jeu et que l'on refuse de le considérer autrement dans le domaine éducatif, l'enfant peut y trouver une belle occasion de se confronter aux règles et à la gradation des sanctions s'il ne les respecte pas (Une faute sifflée, un coup de réparation, une exclusion du

jeu...). Et ce, sans que les conséquences n'aient d'implications dans la vie réelle, en-dehors du jeu. Toujours dans ce sport qui est jeu, l'enfant peut aussi mesurer qu'il possède une part de pouvoir : celui de ne pas jouer 'à fond', d'abandonner et même de tricher. Tout cela sans que l'arbitre ne le remarque ou le sanctionne et pire encore, parfois avec l'approbation de son entraîneur ou de ses parents-spectateurs. À nouveau, cette découverte peut être la meilleure des choses si elle découle sur une prise de conscience. Ou, au contraire, un contre-modèle épouvantable.”

L. L.: *Jusqu'où les parents doivent-ils déléguer leur autorité aux adultes qui encadrent leur jeune ?*

C. D.: “Le terme 'déléguer' me paraît important dans la formulation de la question. Car déléguer signifie que l'on apporte une confiance instruite, momentanée et évolutive à quelqu'un par rapport à une mission définie, sans pour autant perdre sa responsabilité finale sur l'enfant. Il s'agit donc de savoir qui est la personne à qui l'on confie son enfant. Quelle est sa formation ? Son expertise est-elle technique, tactique, pédagogique ? Ses

intentions éducatives et son projet pour le jeune rejoignent-ils les vôtres ? Si les réponses à ces questions sont toutes négatives, optez pour une autre activité ou un autre lieu. Rappelons qu'un entraîneur n'est pas nécessairement un bon pédagogue, mais qu'il peut l'être. Chez les enfants et les jeunes, on a davantage besoin de vrais éducateurs que d'entraîneurs.”

L. L.: *Les parents se positionnent-ils toujours bien face aux représentants de l'autorité et à leurs décisions ? Quels conseils peut-on leur rappeler ?*

C. D.: “Avant tout, de restez des parents ! Au bord du terrain, comportez-vous en supporter de votre enfant et de son équipe, bien sûr, mais encore plus en adultes-éducateurs. Centrez votre attention sur les belles actions de jeu, les progrès effectués, la réussite d'un geste ou d'une de phase de jeu, bien plus que sur le résultat de la compétition. Quant à l'attitude à adopter en cas d'erreur d'arbitrage, il faut bien distinguer la rencontre en tant que telle - où le jeu continue, malgré l'erreur - de l'après-rencontre. En cours de match, l'arbitrage n'est à remettre en question que par les seules personnes qui sont désignées pour le faire, donc certainement pas les parents. Je sais que certains trouveront cette vision idéaliste, voire élitiste. Mais le respect des décisions de l'arbitre est un principe fondateur du sport, que les parents ont accepté au moment où ils inscrivaient leur enfant au club. Par contre, après le match, une erreur d'arbitrage peut être l'occasion d'aborder des questions fondamentales liées à l'autorité : le fait que l'erreur est humaine et qu'elle peut être reconnue ou encore que l'enfant rencontrera d'autres erreurs dans sa vie, plus injustes encore. En plus d'être l'occasion d'un dialogue, ce type d'événement peut donc être éducatif et ce, aussi bien si l'enfant en a profité que s'il en a été victime.”

Suite de l'interview et témoignage sur www.leligueur.be > En savoir +

■ Propos recueillis par **Anouck Thibaut**